

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'ouvre sous l'animation de M<sup>me</sup> Karina Lehoux. Elle souhaite la bienvenue à tous les participants du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (« RRMD » ou « Régime »). Puis, elle présente l'ordre du jour : ouverture de l'assemblée, gouvernance, situation financière et performance, valeur ajoutée du Régime, remerciements, questions, commentaires et suggestions ainsi que levée de l'assemblée.

Ensuite, M<sup>me</sup> Lehoux présente les intervenants qui l'accompagnent, à savoir : M. Denis Latulippe, président du Comité de retraite du Mouvement Desjardins (« CRMD » ou « Comité »), M. Alain Leprohon, premier vice-président, Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, M. Frédéric Godbout, vice-président, RRMD et M<sup>me</sup> Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente, Ressources humaines du Mouvement Desjardins. Puis, elle introduit également deux intervenants qui se joindront au cours de la présentation, soit M. François Hudon, directeur principal, Gestion des risques et Marchés publics, vice-présidence RRMD (« VP RRMD ») et M<sup>me</sup> Jolyane S. Pelletier, directrice, Service aux participants et Communications, VP RRMD.

### 2. GOVERNANCE

M<sup>me</sup> Lehoux présente M. Latulippe et souligne sa carrière en actuariat et son expérience en gouvernance. Puis, après avoir rappelé le rôle du Comité dans l'administration du Régime, M. Latulippe présente les autres membres du CRMD. Ensuite, conformément à l'article 159 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, il rappelle aux participants que le Comité tient un registre où sont indiqués les intérêts et les droits de ses membres, lequel est accessible pour consultation aux bureaux de la VP RRMD, à Lévis. Il mentionne que pour 2023, une seule indication de conflits d'intérêts a été portée au registre : lorsque le Comité a adopté les critères recherchés à communiquer aux personnes candidates et à celles appelées à voter, les membres du Comité ayant un intérêt à présenter leur candidature aux postes en élection se sont retirés pendant les délibérations.

Ensuite, M. Latulippe poursuit en remerciant chaleureusement les membres qui ont quitté le CRMD en 2023, soit M. Stéphane Trottier et M<sup>me</sup> Maryse Lapiere ainsi que les membres dont les mandats se terminent suite à la présente assemblée, soit M. Dominic Laurin et M. Robert Desbiens.

M<sup>me</sup> Lehoux s'entretient ensuite avec M. Latulippe sur les élections, dont la période de vote s'est déroulée du 11 au 15 mars 2024 et qui visaient à pourvoir deux postes. Pour le poste de membre votant désigné par les participantes et participants actifs, 52 candidatures ont été reçues. Le président déclare élue M<sup>me</sup> Brigitte Chabarekh. Il indique que, concernant le remplacement du poste qu'occupait jusqu'ici M<sup>me</sup> Chabarekh, le CRMD, lors de sa prochaine réunion, statuera sur les mesures à prendre en fonction des modalités prévues par la loi. Le Comité tiendra compte notamment des voix exprimées par les participants lors des élections. Pour le poste de membre non votant désigné par les participantes et les participants retraités ou détenant une rente différée et les bénéficiaires, 17 candidatures ont été reçues. Il déclare élu M. Vincent Coulombe. La durée des mandats est de trois ans et ces derniers se termineront lors de l'assemblée annuelle 2027.

M. Leprohon souhaite remercier personnellement, et au nom de la direction du Mouvement Desjardins, M. Sylvain Gareau qui a assuré le leadership du Régime au cours des 15 dernières années. M. Leprohon rappelle que M. Gareau a amélioré la situation du RRMD de façon phénoménale, le faisant passer d'un régime déficitaire à son arrivée en 2008 à un régime performant. Puis, M. Leprohon présente M. Frédéric Godbout, le nouveau vice-président du RRMD.

M. Godbout mentionne que la transition avec son prédécesseur a été harmonieuse et que dans ce contexte favorable, les activités de la VP RRMD ont été réorganisées selon les meilleures pratiques du Mouvement Desjardins et du marché. Un plan stratégique 2024-2026 a été élaboré, reposant sur différents leviers de performance.

À cela, M. Leprohon ajoute que la haute direction soutient la VP RRMD dans ces démarches. Il mentionne que cela est primordial étant donné que Desjardins veut continuer d'offrir un régime de retraite avantageux à l'ensemble de ses employés et retraités.

### 3. SITUATION FINANCIÈRE ET PERFORMANCE

Par la suite, M<sup>me</sup> Lehoux s'entretient avec M. Hudon afin de discuter de la situation financière et de la performance du Régime pour 2023. M. Hudon indique que les deux principales mesures de la santé financière du Régime se sont améliorées en 2023 et dépassent l'équilibre. Le ratio de capitalisation est demeuré stable ; il est estimé à 120 %. Le ratio de solvabilité, quant à lui, est estimé à 103 %, une hausse de 6 % par rapport à l'an dernier.

M. Leprohon réagit en rappelant que l'excellente santé financière avait permis de diminuer le taux de cotisation de 1 % au début de 2023, et ce, en maintenant les mêmes prestations. Au fur et à mesure que la situation financière s'améliorera, le plan de diminution des cotisations en fonction du ratio de solvabilité adopté par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« CA FCDQ ») en 2022 sera suivi et les différentes options seront analysées. Il rappelle également que les employeurs avaient versé des cotisations additionnelles pour redresser le Régime entre 2012 et 2015 et qu'ils pourraient demander le

remboursement de ces sommes. Les équipes prendront donc le temps de bien analyser la situation tout en gardant en tête la fragilité de la situation économique.

Par la suite, M<sup>me</sup> Lehoux questionne M. Hudon en ce qui a trait aux risques auxquels fait face le Régime et de quelle manière ils sont gérés. Ce dernier répond que la gestion des risques est au cœur des stratégies et souligne l'importance de prendre suffisamment de risques pour assurer un rendement adéquat à long terme, tout en les atténuant le plus possible. Puis, il enchaîne avec des explications sur les principaux risques : la fluctuation des taux d'intérêt, la volatilité des marchés financiers, la longévité et la liquidité. Ensuite, il explique que la principale mesure d'atténuation est d'établir une stratégie d'allocation d'actifs résiliente. Une multitude de scénarios économiques, des scénarios de crise, dont des scénarios de risques climatiques, sont testés de façon régulière pour le Régime.

M. Godbout ajoute à cela que le Régime maintient sa bonne santé financière grâce à la gestion proactive et dynamique de ses deux portefeuilles distincts : le portefeuille d'appariement et celui de performance. Il explique que le premier portefeuille, composé principalement d'obligations, vise notamment à protéger le Régime contre les variations de taux d'intérêt. Il permet de s'assurer que les actifs demeurent suffisants par rapport à la valeur des engagements, et ce, peu importe les mouvements de taux. En 2023, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet d'augmenter à la fois le passif et l'actif du Régime ; la situation financière s'est donc améliorée. M. Godbout enchaîne en présentant le deuxième portefeuille, celui de performance. Il explique que ce dernier sert à procurer du rendement à long terme afin de maintenir les cotisations à un niveau raisonnable. Il est composé d'actifs en actions publiques, en infrastructures, en immobilier, en actions privées ainsi qu'en innovation et opportunités. Il rappelle l'importance de bien diversifier ce portefeuille, de sélectionner les partenaires et les meilleurs investissements. Cette année, les rendements ont été au rendez-vous, ce qui a bonifié la performance à long terme du Régime.

Puis, M. Godbout fait ressortir l'objectif d'obtenir de la valeur ajoutée pour le Régime, c'est-à-dire un rendement additionnel à celui des indices de référence grâce à la gestion dynamique et proactive de l'actif. La valeur ajoutée cumulative sur 10 ans équivaut à 1,8 G\$ ; un rendement annualisé de 7,3 %. Pour 2023, le Régime a mieux performé que ses comparables avec un rendement annualisé global de 9,7 %, ce qui représente près de 35 M\$ de valeur ajoutée au portefeuille.

M<sup>me</sup> Lehoux s'entretient ensuite avec M. Godbout sur la rentabilité des marchés privés. Le vice-président explique que cette classe d'actifs, qui représente 40 % du portefeuille global, a le plus créé de valeur ajoutée. Il mentionne être fier de pouvoir compter sur une équipe d'experts à l'interne qui a bâti un réseau de partenaires bien établis partout dans le monde pour permettre au Régime de saisir les meilleures occasions de placement. Il affirme que les stratégies d'investissement axées sur la diversification et la gestion des risques ont bien fonctionné.

Ensuite, M<sup>me</sup> Lehoux invite les participants à prendre connaissance du rapport annuel 2023 qui détaille notamment les résultats pour chaque classe d'actifs. Puis, M. Godbout souligne les réalisations de projets stratégiques d'envergure en 2023 pour la VP RRMD ; la modernisation des systèmes informatiques financiers, la mise en place d'une nouvelle politique en matière d'investissement responsable, des actions concrètes pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de l'équipe ainsi que plusieurs projets liés aux initiatives du Mouvement Desjardins touchant la mise en valeur du Régime dans la rémunération globale des employés.

M<sup>me</sup> Lehoux introduit ensuite M<sup>me</sup> Jolyane S. Pelletier afin de présenter les nouveautés en 2023 pour les participants au Régime. Elle souligne d'abord la refonte du contenu des présentations sur le Régime, complémentaires aux cours de préparation à la retraite, offertes sur demande des gestionnaires. Elle explique que le contenu de celles-ci a été revu afin qu'elles soient plus simples et efficaces. Depuis, de nombreuses présentations ont été diffusées dans l'organisation et ont permis de rencontrer plus de 7500 participants. Puis, M<sup>me</sup> Pelletier poursuit en rappelant aux participants que les outils se retrouvent sur le site Internet du Régime, dont notamment le relevé annuel personnalisé ainsi que le simulateur de rentes. Aussi, elle les invite à communiquer avec les conseillères et les conseillers du Service aux participants qui offrent un accompagnement personnalisé pour toute question.

#### **4. VALEUR AJOUTÉE DU RÉGIME**

Après avoir été introduite par M<sup>me</sup> Lehoux, M<sup>me</sup> Cormier amorce ce segment sur les avantages du Régime. Elle explique pourquoi un régime de retraite à prestations déterminées est un avantage distinctif en plus d'être aligné sur les grands principes de rémunération globale de l'organisation.

M<sup>me</sup> Lehoux questionne ensuite M<sup>me</sup> Cormier sur la rémunération globale chez Desjardins. Elle explique qu'il s'agit de la rémunération directe, comme le salaire et le boni, à laquelle s'ajoute la rémunération indirecte comme le régime de rentes, les assurances collectives et les autres conditions de travail. En 2023, un relevé personnalisé à chaque employé a été créé directement dans la plateforme RH des employés. Ces derniers ont ainsi accès à la valeur monétaire détaillée de toutes les composantes de leur rémunération, dont le RRMD. De plus, une nouvelle capsule vidéo sur le Régime a été développée pour expliquer son fonctionnement, ses avantages et sa valeur.

M<sup>me</sup> Cormier poursuit avec la présentation des initiatives rehaussant l'expérience des retraités et futurs retraités. Un Bureau des personnes retraitées a été mis en place afin de faciliter la communication entre le Mouvement Desjardins et ses retraités ainsi que pour coordonner les initiatives futures. De plus, un travail a été fait en collaboration avec les associations pour revoir la structure et les modes de financement. Le coup d'envoi de deux nouvelles associations créées pour regrouper l'ensemble des Secteurs d'affaires et fonctions de soutien, une à Lévis-Québec et une à Montréal, sera donné par le président du Mouvement Desjardins en avril et mai prochain. Aussi, des travaux sont en cours afin de bonifier les rabais auxquels ont droit les retraités auprès de marchands et partenaires. Enfin, un nouveau site Internet exclusif aux retraités, distinct de celui du RRMD, sera disponible à l'automne 2024 et proposera des informations d'actualité sur l'organisation.

M<sup>me</sup> Lehoux invite les participants à transmettre leurs questions auxquelles les intervenants répondront à la fin de l'assemblée. Elle les invite également à nouveau de prendre connaissance du rapport annuel 2023.

## 5. REMERCIEMENTS

M. Latulippe remercie chaleureusement les personnes qui ont rendu possible la présente assemblée. Puis, il remercie au nom du Comité les personnes dont l'engagement est essentiel à la réussite du Régime : l'équipe de la VP RRMD, la première vice-présidence Finances, la première vice-présidence Ressources humaines et Desjardins Sécurité financière. Enfin, il remercie les membres du CRMD ainsi que leur précieuse collaboration.

## 6. QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que les questions portant sur les responsabilités du CRMD, qui sont de gérer les placements du Régime et de veiller à sa bonne administration, seront privilégiées. Elle invite les participants à adresser leurs questions relatives aux bénéfices offerts et à leurs modalités d'application au Service des ressources humaines ou au Service aux participants du RRMD. Les questions qui reviennent le plus fréquemment seront sélectionnées.

Q. : Bonjour, bravo pour ces beaux chiffres, mais il est difficile d'évaluer la performance réelle de notre régime de retraite sans comparable. Le taux de rendement annualisé déclaré est de 9,7 % selon le rapport et de 7,3 % sur 10 ans. Quelle est la moyenne des régimes de retraite comparables ? Je n'ai pas réussi à la retrouver dans le rapport annuel. Cela serait peut-être une bonne pratique de gouvernance et de transparence d'inclure ces infos systématiquement. Merci.

R. : Il est important de rappeler que la mesure la plus importante est la situation financière du Régime. La promesse du RRMD est de payer une rente garantie, peu importe les mouvements des marchés et de taux d'intérêt. Cela étant dit, la meilleure comparaison de rendement de l'actif possible peut se faire avec les indices de référence du Régime. En 2023, on parle d'un rendement de 9,7 % pour le RRMD comparativement à 9,4 % pour les indices de référence du Régime. Nous avons donc mieux performé que l'ensemble des indices de référence du Régime. Ensuite, la comparaison avec d'autres régimes de retraite est plus difficile. La caisse de retraite du RRMD a ses propres objectifs et priorités auquel aucun univers de référence ne correspond parfaitement. Nous gérons la situation financière du Régime dans une optique à long terme. Malgré tout, nous présentons des rendements à long terme équivalents à ceux des régimes qui ne gèrent que des actifs :

RRMD rendement global 2023 : 9,7 %, annualisé 10 ans : 7,3 %

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) rendement global 2023 : 7,2 %, annualisé 10 ans : 7,4 %

Ontario Municipal Employees Retirement System (Omers) rendement global 2023 : 4,6 %, annualisé 10 ans : 7,3 %

Q. : Est-ce qu'il y a une possibilité ou projet d'améliorer l'indexation des prestations de retraite, particulièrement la limite de 1 % à partir de 65 ans pendant 10 ans ?

R. : La rente de retraite est indexée selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada. Pour le service avant 2013, la rente est indexée selon un maximum de 3 % par année. Pour le service à compter de 2013, la rente est indexée pour une période de 10 ans, à compter de 65 ans, selon un maximum de 1 % par année. Le Mouvement Desjardins souhaite continuer d'offrir à tous les employés un régime de retraite attractif et compétitif, tout en assurant sa pérennité et tout en respectant la capacité à payer de tous. D'ailleurs, seulement 11 % des employeurs du secteur canadien ont un régime à prestations déterminées avec de l'indexation. En complément, rappelons que les rentes de notre système de retraite public (Régime des rentes du Québec et Pension de la Sécurité de la vieillesse) sont quant à elles des rentes pleinement indexées. Il n'est pas dans notre intention d'apporter des changements au niveau de l'indexation. Selon la plupart des économistes, l'inflation devrait revenir à un niveau plus acceptable dans les prochaines années.

Q. : Est-ce que la nature du régime pourrait changer dans le futur ?

R. : Changer la nature du régime n'est pas dans les plans actuellement. L'intention du Mouvement Desjardins a toujours été et est de maintenir un régime à prestations déterminées attractif et distinctif qui assure le bien-être financier de ses employés au-delà de leur vie active pour toute la durée de la retraite. Toutefois, il est pertinent de se questionner régulièrement à savoir si un régime à prestations déterminées correspond toujours aux besoins des employés et s'il est toujours en adéquation avec notre politique de rémunération globale, tout en s'assurant de la pérennité du Mouvement et de notre capacité de payer.

Q. : Quel sera l'effet sur le régime d'une forte augmentation de retraités en 2024 et 2025 ?

R. : Nous prévoyons en effet une augmentation importante du nombre de retraités dans les prochaines années, 24 000 en 2024 à 36 000 en 2034 ; une hausse de 10 000 en 10 ans. L'impact le plus prépondérant concerne les entrées et sorties de fonds dans le Régime. Nous nous assurons qu'il y aura toujours suffisamment de fonds pour couvrir les sorties à n'importe quel moment dans le futur en projetant et simulant plusieurs scénarios à court, moyen et long terme. Ce scénario est déjà anticipé et prévu.

C. : Félicitations à toute l'équipe et bon succès pour le futur. Vous êtes notre bouclier. Bravo encore.

Q. : M. Leprohon a parlé d'un remboursement à l'employeur pour des sommes avancées entre 2012 et 2015. Pourrait-on revenir sur le sujet ? Je ne crois pas avoir bien compris cette portion de la conférence.

R. : Le Régime a déjà vécu des périodes difficiles dans le passé. La FCDQ avait alors agi comme banquier en prêtant à la caisse de retraite un montant évalué jusqu'à 1,3 G\$ en date du 31 décembre 2023. Concernant les montants additionnels versés par les employeurs pour le financement du RRMD, le CA FCDQ peut décider d'octroyer des congés de cotisations en priorité aux employeurs. Si le ratio de solvabilité est supérieur à 100 %, la récupération de la clause banquier pourrait débiter.

C. : Simplement WOW ! Bravo à l'équipe, quelle belle rencontre. Tout comme les rendements de notre régime, la performance du comité en Assemblée annuelle est irréprochable.

## **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 12 h 54, M<sup>me</sup> Lehoux remercie les participants pour leur collaboration et leur participation à l'assemblée. Elle leur rappelle qu'ils peuvent, en tout temps, faire part de leurs commentaires ou formuler des questions au CRMD et au Service aux participants.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, elle déclare la fin de l'assemblée.